



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 9 février 2016 à 19 h 25 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
Denis Proulx
Alexandre Jolicoeur
Raymond X. Caron
Fernand Poitras

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

049-02-2016

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION DE LA PRÉSENTE RÉUNION :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation de la présente réunion.

050-02-2016

AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS LORS D'INTERVENTIONS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

ATTENDU QUE, selon les dispositions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matières incendie, une révision des ententes d'entraide doit être effectuée afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs visés;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la MRC de L'Islet suite à la recommandation du Comité consultatif en sécurité incendie de majorer la rémunération versée aux pompiers, et ce, malgré que le sondage effectué à cet égard démontre que 83 % des répondants sont satisfaits du tarif horaire de 19.44 \$ pour les pompiers et de 21.59 \$ pour les officiers indiqué actuellement à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux informations supplémentaires obtenues, cette tarification n'est applicable que sur les interventions tenues à l'extérieur du territoire de la municipalité et n'aura aucun impact sur les salaires versés à l'égard des opérations locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que soit modifiée l'entente intermunicipale en matière de sécurité incendie et ce, afin de tenir compte de la majoration des salaires à 21 \$ pour les pompiers et 25 \$ pour les officiers.



N° de résolution
ou annotation

051-02-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 19 h 30, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par André Caron maire

Par Colette Lord directrice générale et secrétaire-trésorière